

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS216

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 28 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 27 de la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi prévoit un déjà un rapport du Gouvernement très proche de celui proposé ici.

Ce rapport, qui aurait dû être rendu fin 2013, ne l'est visiblement toujours pas.

C'est la preuve qu'il faut éviter de multiplier les rapports, quitte à ce que le gouvernement rajoute des éléments sur l'ASPA dans celui qui devrait être en cours de rédaction.